Permis de construire

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, etc.) sous forme dématérialisée.

Ce guichet numérique des autorisations d'urbanisme permet le dépôt sécurisé des demandes et offre un espace personnel de suivi des dossiers pour chaque utilisateur.

Pour déposer votre dossier en ligne : **https://gnau.lannion-tregor.com**
(Le lien ne sera actif qu'à compter du 1er janvier)

Les demandes d'urbanisme par papier restent possibles par voie postale ou en se présentant en Mairie (**Service urbanisme – Adresse)** aux horaires d'ouverture habituels.